

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2025-1363  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 28 avril 2025, le conseil a adopté le règlement N° 2025-1363 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :

- agrandir les limites de la zone « 3074 » vers l'ouest et le sud à même une partie de la zone « 3064 », afin de permettre les classes d'usages d'habitation de moyenne et de haute densité (4 à 8 logements) dans le secteur de la rue Bertrand, dans le quartier d'Évain;
- agrandir les limites de la zone « 3064 » vers le sud à même une partie de la zone « 3076 » dans le secteur de la rue de la Montagne, dans le quartier d'Évain;
- modifier la grille des spécifications de la zone « 3064 » afin d'augmenter le nombre maximum de logements autorisés par bâtiment à trois (3) ainsi que de permettre, pour la classe d'usage d'habitation de faible densité, les bâtiments à structure jumelée et à structure contiguë.

Le règlement N° 2025-1363 est entré en vigueur le 6 juin 2025 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025  
et publié le 18 juin 2025



Angèle Tousignant, greffière